



**France
services**

POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN, LA FRANCE SERVICES ITINÉRANTE DU DÉPARTEMENT AU PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne propose des permanences France services au sein des maisons départementales des solidarités et dans les communes rurales de Tarn-et-Garonne.

Avec cette cellule « France services » itinérante, c'est un service public de proximité qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Spécificité de la France services du Conseil départemental vous pouvez également être accompagné pour effectuer vos démarches de demande de logement social mais aussi vos demandes d'aides financières MaPrimeRénov' (en lien avec le CAUE de Tarn-et-Garonne et son guichet Rénov'Occitanie) .

Trois agents France services, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne, constitution des dossiers de retraite, demande de logement social,..

Ces agents sont répartis sur 3 secteurs géographiques
Sur RDV



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Pour le 1^{er} trimestre 2022, les conseillers de votre France services vous accompagnent selon le calendrier de permanence suivant :

SECTEUR 1

- MDS de Caussade (**uniquement pour les demandes de logement social**) : les lundis (journée) : 10/01, 24/01, 07/02, 24/02, 07/03, 21/03 ; les jeudis (journée) : 06/01, 13/01, 20/01, 27/01, 03/02, 10/02, 17/02, 24/02, 03/03, 10/03, 17/03, 24/03, 31/03 et les mardis après-midis : 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03
- MDS de Nègrepelisse (**uniquement pour les demandes de logement social**) : les mardis après-midis (semaines impaires) : 04/01, 18/01, 01/02, 15/02, 01/03, 15/03, 29/03 ; les mercredis après-midis (semaines paires) : 12/01, 26/01, 09/02, 23/02, 09/03, 23/03, et les vendredis toute la journée des semaines paires : 14/01, 28/01, 11/02, 25/02, 11/03, 25/03
- **Commune de Puylaroque (mairie)** : les mardis matins (semaines paires) : 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03
- **Commune de Bruniquel (mairie)** : les mercredis matins (semaines paires) : 12/01, 26/01, 09/02, 23/02, 09/03, 23/03
- **Commune de Molières (mairie)** : les lundis matins (semaines impaires) : 17/01, 31/01, 14/02, 28/02, 14/03, 28/03
- **Commune de Laguépie (mairie)** : les mardis matins (semaines impaires) : 04/01, 18/01, 01/02, 15/02, 01/03, 15/03, 29/03
- **Commune de Mirabel (mairie)** : les lundis après-midis (semaines impaires) : 03/01, 17/01, 31/01, 14/02, 28/02, 14/03, 28/03

SECTEUR 2

- **MDS de Valence** : les lundis (journée) : 10/01, 17/01, 24/01, 31/01, 07/02, 14/02, 21/02, 28/02, 07/03, 14/03, 21/03, 28/03 et les vendredis après-midis (semaines paires) : 14/01, 28/01, 11/02, 25/02, 11/03, 25/03
- **MDS de Beaumont de Lomagne** : les mercredis (journée) : 05/01, 12/01, 19/01, 26/01, 02/02, 09/02, 16/02, 23/02, 02/03, 09/03, 16/03, 23/03, 30/03 ; les jeudis après-midis : 06/01, 13/01, 20/01,

27/01, 03/02, 10/02, 17/02, 24/02, 03/03, 10/03, 17/03, 24/03, 31/03 et les vendredis matins 14/01, 28/01, 11/02, 25/02, 11/03, 25/03

- **MDS de Lavit** : les jeudis matins : 06/01, 13/01, 20/01, 27/01, 03/02, 10/02, 17/02, 24/02, 03/03, 10/03, 17/03, 24/03, 31/03 (*si présence de l'assistante sociale*)
- **Commune d'Auvillar (mairie)** : les mardis matins 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03, 29/03
- **Commune de Dunes (espace Katia Maquin)** : les mardis après-midis 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03, 29/03
- **Commune de Sérignac (mairie)** : les mardis matins 04/01, 18/01, 01/02, 15/02, 01/03, 15/03
- **Commune de Gramont (mairie)** : les mardis après-midis 04/01, 01/02, 01/03

SECTEUR 3

- **Villemade (mairie)** : les lundis matins (semaines paires) : 10/01, 24/01, 07/02, 21/02, 07/03, 21/03
- **MDS de Verdun-sur-Garonne** : les mardis matins (semaines impaires) : 04/01, 18/01, 01/02, 15/02, 01/03, 15/03, 29/03
- **MDS de Montech** : les mercredis toute la journée (semaines paires) : 12/01, 26/01, 09/02, 23/02, 09/03, 23/03
- **Hôtel du département MONTAUBAN** : les jeudis toute la journée, réservation auprès de Sandra GUYOT : 06/01, 13/01, 20/01, 27/01, 03/02, 10/02, 17/02, 24/02, 03/03, 10/03, 17/03, 24/03, 31/03 et les mercredis toute la journée (semaines impaires), réservation auprès de Guillaume MARC : 05/01, 19/01, 02/02, 16/02, 02/03, 16/03, 30/03
- **MDS Castelsarrasin (uniquement pour les demandes de logement social)** : les mardis toute la journée (semaines paires) : 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03 (réservation auprès de Sandra GUYOT) et les mardis après-midis uniquement les 18/01, 15/02, 15/03 (réservation auprès de Delphine ELIE)
- **MDS MONTAUBAN (site les chênes)** : les mercredis toute la journée (semaines impaires) : 05/01, 19/01, 02/02, 16/02, 02/03, 16/03, 30/03 et les vendredis toute la journée (semaines paires) : 14/01, 28/01, 11/02, 25/02, 11/03, 25/03

- **MDS MONTAUBAN (site Unal)** : les lundis toute la journée (semaines impaires) 03/01, 17/01,31/01, 14/02, 28/02, 14/03, 28/03 et les lundis (uniquement l'après-midi) 10/01, 24/01, 07/02, 21/02, 07/03, 21/03, 28/03
- **MDS Grisolles (uniquement pour les demandes de logement social)**: les mardis après-midis : 04/01, 01/02, 01/03
- **MDS Labastide Saint Pierre (uniquement pour les demandes de logement social)** : les mardis après-midis : 18/01,15/02, 15/03,

Conseillers de proximité services publics (à contacter pour prendre rendez-vous)

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3
Guillaume MARC 07.64.86.75.76 guillaume.marc@ledepartement82.fr	Delphine ELIE 07.64.86.75.75 delphine.elie@ledepartement82.fr	Sandra GUYOT 07.64.86.75.74 sandra.guyot@ledepartement82.fr



Conseil départemental de Tarn-et-Garonne - Hôtel du Département
 100 boulevard Hubert Gouze - B.P. 783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

